

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
du jeudi 12 décembre 2013  
à 9 H 30 à La Roche Bernard

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 12 décembre 2013 à 9 H 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.

REÇU EN PREFECTURE  
NANTES, LE

18 DEC. 2013

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan ayant donné pouvoir à Monsieur Alain GUIHARD
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :**

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

**5 – RESSOURCES**

**Programme d'actions liées au SAGE VILAINE et Politique de Bassin 2014 –  
Approbation et demande de subventions pour la partie bretonne du bassin**

Lors de sa séance de Juin 2008, le Conseil d'Administration avait adopté le Contrat de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vilaine pour la période 2008-2012. Ce contrat, visant la partie bretonne de notre bassin, avait été établi avec la Région Bretagne, mais aussi avec l'Agence de l'Eau et le Conseil Général des Côtes d'Armor dans un cadre dénommé GP5 (du nom du chapitre concerné du contrat de projet Etat-Région)

Les financeurs signataires de ce contrat GP5 nous ont informés par courrier en date du 13 août 2013, de la décision de cesser cette contractualisation globale. Il nous appartiendra donc de solliciter individuellement nos partenaires financiers habituels. Il est à noter que ceux-ci, à l'exception de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, n'ont pas défini de façon précise leurs modalités d'intervention, mais les taux seront calés sur ceux des exercices précédents, considérant le programme d'actions pour l'année 2014 comme un avenant.

Le programme 2014 qui vous est présenté s'inscrit dans la continuité des actions prévues au contrat 2008-2012 puis 2013 et anticipe les futures actions de mise en œuvre du projet de Sage.. Il doit permettre d'engager les financements des actions qui seront portées par l'IAV. Elles sont liées soit à son rôle d'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), en tant que chef de file du SAGE, soit en tant qu'opérateur local.

Ce projet de programme, établi en parallèle des autres contrats des opérateurs locaux du bassin de la Vilaine, souligne le rôle de l'IAV dans la mise en œuvre d'opérations d'animation sur le bassin de la Vilaine. Il permet de regrouper au sein d'un même document l'ensemble des opérations menées par l'IAV ayant trait à la politique territoriale de bassin.

Pour l'année 2014, le montant total du programme est estimé à 1 275 055 €. Le montant des subventions est de 970 719 €. La part restant à la charge de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine est de 288 894 €

Ces sommes peuvent se répartir en deux parts :

- La part liée à la mission de coordination du SAGE pour un montant total de programme de 729 655 € financé par 583 724 € de subventions et de 145 931 € à la charge de l'IAV
- La part liée à la mission d'opérateur local pour un montant total de programme de 561 197 € financé par 418 234 € de subventions et de 142 963 € à la charge de l'IAV.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

- **Adopte le programme d'actions liées au SAGE VILAINE et Politique de Bassin 2014 tel que proposé en annexe ;**
- **Sollicite l'ensemble des financeurs mentionnés dans les fiches actions, les subventions correspondantes ;**
- **Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes**

Pour extrait conforme  
Le Président

Jean-François GUERIN



thématique	n°	action	Région Bretagne SAGE		Région Bretagne GIZC		AEIB		CG 22		Pays de la Loire		Europe		IAV Participatif	
			Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Aide		
Animation du SAGE Vilaine, coordination	C-X-2014	Secrétariat de la CLE: Animation du SAGE	293 755 €	5,14%	15 101 €											
	A-3-1-2014	ASTER (Animation du réseau des techniciens rivières)	53 200 €	33%	17 560 €											
	C-1-3-2014	Révision Sage - Enquête publique	104 000 €	21,75%	22 620 €											
	C-1-5-2014	Publication du Sage Vilaine 2014	115 000 €	21,75%	25 013 €											
	C-7-2-2014	Gestion de bases de données et cartographie outil suivi CTRMA et géoportail (tableau de bord)	30 000 €	27,75%	8 325 €											
	E-3-4-2014	Formation à la gestion et l'utilisation de l'information géographique	4 000 €	30%	1 200 €											
	E-4-2-2014	Pesticides	52 800 €	30%	15 840 €											
	E-6-4-2014	Evaluation de la qualité des inventaires de zones humides	22 000 €	30%	6 600 €											
	C-6-2-2014	Formation sur les zones humides	6 400 €	30%	1 920 €											
	C-1-2-2014	Formation des élus	24 000 €	30%	7 200 €											
C-6-8-2014	Formation tête de bassin	6 500 €	30%	1 950 €												
C-6-5-2014	Communication sur les espèces invasives	1 000 €	30%	300 €												
C-6-6-2014	Cahier des charges pour inventaire bocage	5 000 €	30%	1 500 €												
E-9-9-2014	Base de données ouvrages et évaluation des mortalités dans les turbines	12 000 €	30%	3 600 €												
<b>Sous - Total</b>			<b>729 655 €</b>		<b>128 728 €</b>		<b>0 €</b>		<b>397 644 €</b>		<b>12 212 €</b>		<b>45 140 €</b>		<b>0 €</b>	<b>145 931 €</b>

Gestion des milieux aquatiques	O-6-3-2014	Développer des méthodes de gestion des plantes envahissantes.	10 000 €			30%	3 000 €									
			37 000 €			30%	11 100 €									
Littoral	O-6-1-2014	Suivi natura 2000 sur l'Isac	10 000 €													
	O-5-1-2014	modélisation hydro-sédimentaire de l'estuaire de la Vilaine	21 000 €	30%	6 300 €											
	O-5-2-2014	Suivi de la morphologie des masses d'eau côtières	47 200 €	30%	14 160 €											
	O-5-4-2014	Lutte contre les impacts liés à l'envasement	30 450 €	30%	9 135 €											
	O-5-5-2014	Elaboration d'un projet de gestion durable de la baie de Vilaine - Diagnostic	85 750 €			56%	48 020 €									
	O-5-6-2014	Apporter une vision globale des sources hydrologiques et des flux correspondants en baie de Vilaine	32 000 €	30%	9 600 €											
	O-7-1-2014	Inventaire des cours d'eau Bretagne	106 000 €	30%	31 800 €											
	O-7-1-2014	Inventaire des cours d'eau Pays de la Loire	26 000 €			50%	13 000 €									
	O-9-1-2014	Suivi scientifique des migrations de poissons au barrage d'Arzal	37 000 €	30%	11 100 €											
	O-9-2-2014	Gestion de l'anguille sur le bassin versant de la Vilaine et en Bretagne	57 000 €	30%	17 100 €											
O-9-3-2014	Etude migration d'évaluation anguille argentée - Fonctionnement	46 000 €	30%	13 800 €												
<b>Sous - Total</b>			<b>545 400 €</b>		<b>112 995 €</b>		<b>48 020 €</b>		<b>186 680 €</b>		<b>0 €</b>		<b>15 800 €</b>		<b>23 500 €</b>	<b>158 405 €</b>
<b>Total</b>			<b>1 275 055 €</b>		<b>241 723 €</b>		<b>48 020 €</b>		<b>584 324 €</b>		<b>12 212 €</b>		<b>60 940 €</b>		<b>23 500 €</b>	<b>304 336 €</b>

(1) Les modalités de l'année 2014 pour le financement de la cellule d'animation du SAGE sont au maximum d'ETP de charges de mission et 1 ETP pour le secrétaire, le coût plafonné par ETP est de 70 000 €. A cela s'ajoute des forfaits pour le fonctionnement de 20 000 € (12 000 € + 8 000 € fonctionnement de la CLE) pour le premier ETP chargé de mission puis 10 000 € pour les autres et le secrétaire, le taux de subvention est de 70 %.

(2) Modalité Agence de l'eau pour cellule ASTER: 50 % d'aide pour un coût plafond de 60 000 € de charges salariales + 12 000 € de forfait de frais de fonctionnement sur un poste milieu aquatiques